

# COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENATAISE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 03 décembre 2019

### Etaient présents :

M. Paul CUSIN-ROLLET Maire,

Messieurs Georges CHARRIERE (proc. Annick RECORDON), Léon EMPEREUR, Philippe PARIS (proc. Luc MERCIER)

**Adjoints**

Messieurs Emmanuel MERCIER, Jean-Pierre BASTIEN (proc. Béatrice EMPEREUR), Daniel ARPIN, Daniel EUSTACHE,  
Yannick AMET, Michel MARMOTTAN,

**Conseillers Municipaux**

### Excusés :

Luc MERCIER (proc. Philippe PARIS), Annick RECORDON (proc. Georges CHARRIERE), Béatrice EMPEREUR (proc. Jean Pierre BASTIEN)

### Absents :

Bertrand MERCIER, Jean Noël GAIDET

**Monsieur Philippe PARIS** a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### INFORMATIONS

- Achats passés dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération N°2014-60 du 14 avril 2014 :

#### **Budget Principal :**

Agrandissement d'un parking au Villard – Entreprise ARNOUL :	15 069.50€ TTC
Création d'un parking aux Pigettes – Entreprise ARNOUL :	12 237.00€ TTC

### STATION-TOURISME

#### Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de prestations de services avec les compagnies d'ambulances pour les transports des blessés entre le bas des pistes et le cabinet médical ou le centre hospitalier.
- **PREND ACTE** des tarifs du SDIS pour les secours bas de pistes saison 2019/2020.
- **APPROUVE** les tarifs relatifs au PIDA avec la société BLUGEON et le SAF.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SAF pour les secours hélicoptés.
- **AUTORISE** l'ESF à occuper le domaine public devant ses locaux pour l'implantation du jardin d'enfants.
- **AUTORISE** EVOLUTION 2 à occuper le domaine public devant la Bergerie pour l'implantation d'une zone ludique.
- **AUTORISE** SNOOCOOL à occuper les deux parcelles communales G302 et G303 pour l'implantation d'un igloo en neige.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Mairie, SFTLD et le Ski Club pour la mise à disposition des pistes de ski (Arpettaz et Combe)

#### Le Conseil Municipal 3 Voix CONTRE (Daniel EUSTACHE, Michel MARMOTTAN et Yannick AMET) 10 Voix POUR

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions tripartites entre la Commune, SFTLD et les écoles de Ski et bureau des Guides de Sainte-Foy-Tarentaise.  
*Léon EMPEREUR précise que cette convention permet de régler les problèmes juridiques et fiscaux liés à la gratuité des forfaits pour les moniteurs et les guides. Il rappelle que les guides et les moniteurs des écoles de ski de Sainte-Foy-Tarentaise s'impliquent depuis de nombreuses années*

dans des missions de secours, d'animation et dans le bon fonctionnement de la station. A ce titre et depuis de nombreuses années, en contrepartie de ces missions d'intérêt général, les moniteurs et les guides bénéficiaient d'un tarif gratuit pour l'accès aux remontées mécaniques.

**Léon EMPEREUR** précise que le principe à valeur constitutionnelle d'égalité des usagers d'un service public ne permet pas de différences de traitement entre les usagers sauf lorsque cette différence est justifiée par une différence de situation ou par un intérêt général.

**Léon EMPEREUR** ajoute que la gratuité n'est pas un tarif préférentiel et donc qu'il y a lieu de fixer un tarif spécifique pour les guides et les moniteurs des écoles de Sainte-Foy-Tarentaise, et de définir dans une convention les obligations et responsabilités de chacun.

La convention propose de fixer le tarif du forfait saison pour les moniteurs et guides à 100€.

**Yannick AMET** ne comprend pas la philosophie de cette convention et pense qu'SFTLD ne doit pas imposer des choses à la commune qui n'ont pas lieu d'être.

**Daniel EUSTACHE** trouve que le texte est contradictoire avec l'intérêt général.

**Michel MARMOTTAN** partage cet avis.

**Yannick AMET** trouve que ces dispositions sont choquantes. Il précise avoir téléphoné à la Préfecture et ajoute qu'il lui a été répondu que la commune pouvait faire ce qu'elle voulait. Par ailleurs, il demande que soit supprimée la notion d'égalité de traitement dans la convention compte tenu du fait que d'autres personnes bénéficient de la gratuité des forfaits.

**Léon EMPEREUR** répond que la notion d'égalité doit être maintenue car le texte de la convention a été validé par un conseiller juridique.

## MARCHES PUBLICS

### Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux pour l'opération « Mise en séparatif des réseaux secs et humides du Villard » avec les entreprises suivantes :
  - Lot N°1 MARMOTTAN TP pour un montant de 272 704.50€ HT, soit 327 245.40€ TTC
  - Lot N°2 SERPOLLET pour un montant de 12 573.05€ HT, soit 15 087.66€ TTC
  - Lot N°3 EIFFAGE pour un montant de 39 997.50€ HT, soit 47 997.00€ TTC

Le Maire ajoute que les travaux devront commencer au printemps prochain.

## PERSONNEL

### Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires. Il ajoute que le taux de cotisation passera de 4.27% à 5.34% (+ 4045€ pour la commune)
- **DESIGNE** le Coordonnateur Communal pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et **DECIDE DE CREER** les postes d'Agents Recenseurs nécessaires au bon déroulement des opérations.

## AFFAIRES FINANCIERES

### Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **FIXE** les durées d'amortissement des immobilisations des budgets « Principal », « Eau et Assainissement » et « Remontées Mécaniques ».
- **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du budget des Remontées Mécaniques
- **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 du budget Eau et Assainissement
- **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du budget Principal

**Philippe PARIS** adjoint aux finances précise que ces Décisions Modificatives permettent la régularisation des opérations d'ordre telles que les amortissements.

- **VOTE** l'indemnité de Conseil pour l'exercice 2019 à verser au Percepteur (montant 1013.81€)

- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental de la Savoie pour la réfection du balisage des sentiers inter-villages.
- **ACCEPTE** de verser une participation supplémentaire à hauteur de 1 140€ au voyage scolaire de fin d'année des enfants de l'école de Sainte-Foy-Tarentaise.

## AFFAIRES FONCIERES et URBANISME

### Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location des locaux communaux avec le cabinet médical MEDIVAL pour un montant mensuel de 500€ hors charges.
- **ACCEPTE** la vente à la SAS Développement d'une surface de 2 897m<sup>2</sup> sur la parcelle communale H2417 pour l'opération de construction de logements à l'entrée de la station au lieu dit « Le Grand Bois » pour un montant de 300 000€
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'Aménagement touristique avec la société MGM pour le projet « Les Fermes d'Eugenie »

## QUESTIONS DIVERSES

*Paul CUSIN-ROLLET* Maire informe que suite au déménagement du cabinet médical et à la libération des locaux situés entre la Mairie et l'Ecole, la commune a missionné un bureau d'architectes afin de travailler sur l'étude de faisabilité d'une micro-crèche. Les services de la Mairie ont rencontré ceux de la CAF et du Département de la Savoie pour validation du projet et du lieu d'implantation. Un avis favorable a été obtenu. Le montant d'une telle opération s'élèvera à environ 400 000€ HT. Cette somme sera proposée pour une inscription au budget primitif 2020 de la commune.

*Paul CUSIN-ROLLET* informe les membres du Conseil Municipal avoir rencontré un pool bancaire pour le financement du remplacement du Télésiège de l'Arpetaz par un débrayable 6 places et le déplacement du Télésiège fixe actuel sur le secteur de Bataillette. Le montant du prêt sollicité s'élève à 9.1M€. La réponse des banques est attendue pour le début de l'année. Au vu de la situation financière de la Commune les banques devraient s'engager à nos côtés.

*Paul CUSIN-ROLLET* ajoute que suite aux différentes réunions du Conseil Station, il semble important d'organiser le recrutement d'un coordonnateur des animations sur la station. Il propose qu'une réunion à ce sujet soit organisée le mercredi 11 décembre à 19H00 en Mairie avec les membres du Conseil Municipal et l'Association Sainte-Foy-Animation, en présence de SFTLD.

La séance est levée à 21 H 00

Le secrétaire  
Philippe PARIS



Le Maire,  
Paul CUSIN-ROLLET

